

République du Bénin

-----

**Comité National pour l'Alimentation et la Nutrition**

**RAPPORT  
SUR**

**L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES  
ENGAGEMENTS DU SOMMET MONDIAL DE L'ALIMENTATION**

*Direction de l'Alimentation et de la Nutrition Appliquée.  
Secrétariat Permanent du Comité National pour l'Alimentation et la Nutrition  
BP : 295 Tél : 21-26-70 Fax : 21-39-63 E-mail : danamdr@leland.bj*

*Porto-Novo, Septembre 2004*

## **SOMMAIRE**

1. Présentation sommaire de la situation de sécurité alimentaire et des conditions de vie au Bénin ..... **3**
  
2. Point sur la mise en œuvre au Bénin des décisions du Sommet Mondial de l'Alimentation ..... **4**
  
3. Appréciation des résultats obtenus et perspectives ..... **11**

## ***1. Présentation sommaire de la situation de sécurité alimentaire et des conditions de vie au Bénin.***

La République du Bénin est un pays de l'Afrique Occidentale. Elle est limitée au Nord par le Burkina-Faso et le Niger, au Sud par l'Océan Atlantique, à l'Est par le Niger et à l'Ouest par le Togo. Elle couvre une superficie de 114.763 km<sup>2</sup> et compte 12 départements subdivisés en 77 communes et villes à statut particulier en vertu de la loi sur la décentralisation de l'administration territoriale.

La population béninoise est estimée en 2001 à 6.752 669 habitants sur la base du recensement de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique. Elle est en majorité féminine (52%) et son taux d'accroissement annuel est de 3%. Soixante pour cent (60%) de cette population vivent en milieu rural et 40% en milieu urbain et péri-urbain.

Selon les enquêtes sur les conditions de vie des populations (Enquête sur les Conditions de Vie des Ménages Ruraux/ECVR en milieu rural et Enquête Légère. Auprès des Ménages/(ELAM en milieu urbain) des années 1999 et 2000, le Bénin compte environ deux (2) millions de personnes vivant dans des ménages dont les dépenses de consommation sont inférieures à la moyenne des seuils de pauvreté monétaire calculée selon le milieu de résidence. En d'autres termes, près du tiers (30%) environ de la population peut être considérée comme pauvre. Ce constat se confirme si l'on se réfère à l'indice de pauvreté non monétaire qui prend en compte les autres dimensions de la pauvreté avec 43,4% de taux de pauvreté non monétaire en 1996.

Les résultats de ces études montrent que la pauvreté est beaucoup plus rurale au Bénin : incidence de 31,22 contre 24,55 en milieu urbain au cours de la période de 1999-2000.

Ainsi, malgré les performances économiques enregistrées ces dernières années (au moins 5% de croissance économique par an), la pauvreté est restée endémique selon le Bilan Commun du Pays ou "Common Country Assessment"(CCA) publié en 2002.

Plusieurs raisons expliquent cet état de fait. L'une d'entre elles et très certainement la plus importante, est la précarité de la sécurité alimentaire et nutritionnelle avec ses corollaires de malnutrition et de maladies associées.

Les études faites par le Laboratoire d'Analyse Régionale et d'Expertise Sociale (LARES) en 2000 ont permis d'identifier 33 communes à risque d'insécurité alimentaire et nutritionnelle sur les 77 que compte le pays.

## ***2. Point sur la mise en œuvre au Bénin des décisions du Sommet Mondial de l'Alimentation***

A l'instar des autres pays de la Communauté Internationale, le Bénin a souscrit aux engagements du Sommet Mondial de l'Alimentation de 1996 à Rome (Italie) et adhéré à la stratégie de mise en place d'une Alliance Internationale Contre la Faim (AICF) lancée en Juin 2002 au Sommet Mondial de l'Alimentation 5 ans après (SMA, 5).

L'objectif d'une telle alliance est de mobiliser la volonté politique, les connaissances techniques et les ressources financières qui permettraient à chaque pays de réduire de moitié au moins le nombre de sous-alimentés et de malnutris d'ici à 2015.

Dans le cadre de l'opérationnalisation des engagements sus-visés, le Gouvernement a entrepris d'importantes réformes institutionnelles, structurelles ou organisationnelles dans les secteurs vitaux de l'économie et dans l'administration territoriale. Ces réformes se sont traduites par des actions d'envergure inscrites au Programme d'Action du Gouvernement (PAG), dans le

Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et dans le Plan-Cadre des Nations-Unies pour l'Assistance au Développement (UNDAF).

La réduction de la pauvreté à travers la lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle est l'un des fondements-clés soutenant ces actions qui se résument à :

- Installation et renforcement des capacités d'intervention des institutions de contre-pouvoir : Parlement, Haute Autorité de l'Audio-visuel et de la Communication, Conseil Economique et Social, Cour Suprême Haute Cour de Justice, Cour Constitutionnelle, Médiateur de la République ...
- Réaffirmation et respect des droits des enfants ;
- Adoption du code des personnes et de la famille ;
- Intégration, de la dimension "Genre" dans les actions de développement ;
- Mise en œuvre du processus de décentralisation et de déconcentration ;
- Mise en place de conditions économiques stables pour la mise en œuvre de stratégie de développement humain durable à travers la redynamisation des Chambres d'Agriculture, du Commerce et d'Industrie et la réduction du rôle du secteur public dans l'économie avec la définition des missions exclusives et non exclusives ;
- Elaboration de l'avant-projet du code foncier rural
- Renforcement de la restructuration des anciennes fermes d'Etat au profit des jeunes qui veulent s'investir dans l'agriculture ;
- Mise en œuvre et suivi des conventions de Rio
- Appui à l'amélioration du statut socio-économique et juridique de la femme béninoise ;
- Adoption de l'approche communautaire dans la gestion de l'état nutritionnel, de la santé et du développement socio-économique des populations ;

- Mise en œuvre du Programme Spécial de Sécurité Alimentaire et de Telefood ;
- Appui à la scolarisation des jeunes enfants et singulièrement celle des filles ;
- Actualisation de la carte nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- Développement des projets de micro-finances et des activités génératrices de revenus au profit des femmes et des couches démunies.
- Promotion de la petite irrigation et des aménagements hydro-agricoles dans le cadre du développement des infrastructures rurales.
- Développement de programmes spécifiques relatifs aux racines et tubercules, élevages non conventionnels (héliciculture, aulacodiculture...) ou conventionnels (ovins, bovins, caprins, porcins, volailles...) ;
- Appui à la promotion de la Recherche-Développement en milieu réel (RDMR) ;
- Promotion de nouvelles filières agricoles porteuses de richesses et écologiquement rentables ;
- Appui à la promotion de la pêche participative artisanale et au développement de la pisciculture en milieu paysan ;
- Appui à la gestion participative des massifs forestiers et des ressources naturelles au niveau communautaire ;
- Appui à l'organisation des filières de transformations agro-alimentaires et l'adoption de la démarche qualité pour la sécurité sanitaire des aliments livrés à la consommation humaine au plan national et/ou régional/international ;
- Renforcement du suivi des prix des produits agricoles sur les marchés nationaux et régionaux (espaces UEMOA et CEDEAO) ;

- Mise en place des observatoires (national et départementaux) de suivi du statut alimentaire et nutritionnel des populations ;
- Mise en place d'un système d'alerte rapide sur les intoxications alimentaires ;
- Elaboration et/ou promotion des normes nationales/internationales de qualité des denrées alimentaires ;
- Développement de jardins familiaux et promotion de la diversification alimentaire au sein des ménages ;
- Elaboration et adoption par le Gouvernement d'un Plan d'action de lutte contre les carences en micronutriments ;
- Renforcement des capacités d'intervention des associations de consommateurs ;
- Appui aux activités de santé de la reproduction et renforcement de la lutte contre le VIH/SIDA ;
- Promotion de la mécanisation agricole ;
- Renforcement des projets d'hydraulique villageoise et renforcement des stratégies d'approvisionnement en eau potable en milieu urbain ou péri-urbain ;
- Mise en place d'un cadre législatif et réglementaire dans le secteur d'alimentation en eau potable et d'assainissement ;
- Mise en œuvre des projets d'assainissement en milieu rural ;
- Renforcement des efforts de dynamisation du secteur rural par :
  - \* la réforme des structures départementales/régionales et communales de promotion agricole ;
  - \* L'élaboration d'importants plans d'actions couvrant toutes les composantes du secteur agricole et rural comme entre autres la gestion des ressources naturelles et la fertilité des sols, le financement rural, la recherche agricole, la formation et la vulgarisation, l'appui aux

organisations de producteurs ruraux, les infrastructures et équipements de base, le développement de l'élevage et des pêches, la diversification et l'intensification des productions agricoles, la communication et l'information rurale, la prise en compte du "Genre" dans le développement du monde rural, le suivi et l'élaboration du secteur agricole et rural et l'appui institutionnel au Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP)

- Renforcement du programme de stockage décentralisé par une augmentation des capacités de stockage sous les principaux marchés (construction du magasin) ;
- Promotion de projets de lutte biologique et de lutte, intégrée contre les ravageurs ennemis des plantes ;
- Renforcement du Programme national de gestion des aires protégées (conservation et gestion des parcs nationaux) ;
- Cartographie et inventaire des forêts classées ;
- Mise en œuvre du projet de gestion des terroirs et ressources naturelles ;
- Développement de mesures de lutte contre les épidémies et les épizooties (campagnes annuelles de vaccination, mesures prophylactiques) ;
- Mise en place de cordons sanitaires et formation des comités de défense sanitaire dans le cadre de la lutte contre la peste porcine, la peste aviaire et la relance de la filière porcine ;
- Mise en place de programme d'insémination artificielle sur bovin et formation des éleveurs à l'insémination sur des troupeaux ;
- Elaboration de la stratégie nationale et du plan d'action de conservation sur la diversité biologique ;
- Renforcement du programme d'action national de lutte contre la désertification ;



- Elaboration de la stratégie nationale de mise en œuvre de la convention sur les changements climatiques ;
- Mise en œuvre de la convention de Montréal ;
- Etablissement des systèmes de commercialisation et de facilitation des liaisons au sein des marchés intérieurs, régionaux et mondiaux, à savoir :
  - . Libéralisation effective des activités commerciales,
  - . Organisation des foires et expositions sur les plans national, régional et international,
  - . Construction d'un champ de foires et d'exposition commerciales
  - . Levée de la mesure d'interdiction d'exportation des produits vivriers,
  - . Publication et diffusion des relevés des prix des produits de grande consommation sur les marchés nationaux,
  - . Information sur la disponibilité des produits alimentaires sur les marchés internes ;
- Organisation en réseau, des commerçants de produits vivriers pour faciliter les échanges ;
- Désenclavement de certaines zones pour faciliter les liaisons entre les marchés intérieurs ;
- Suivi des stocks des produits de grande consommation.
- Facilitation de la circulation des produits vivriers sur les axes routiers sur toute l'étendue du territoire national et en toutes saisons ;
- Respect des décisions ministérielles sur le commerce et l'environnement figurant dans l'accord du cycle de l'Uruguay ;
- Mobilisation d'aide à travers la solidarité nationale en cas de sinistres (inondations, incendies)
- Mise en place d'aide communautaire (en cas de sinistre) à travers le fonds de secours d'urgence (200 à 300 millions de Francs CFA/an) ;

- Assistance individuelle pour les cas jugés graves au moment des sinistres.
- Conception d'un projet de mise en place d'un système d'information et de cartographie sur l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité ;
- Mise en place d'un plan de prévention des catastrophes au niveau du Ministère de la Famille de la Protection Sociale et de la Solidarité (MFPSS) ;
- Mise en place d'un fonds de soutien à l'action sociale (approvisionné par le Budget National et la Loterie nationale) pour l'appui aux groupements féminins ou mixtes dans le cadre du développement d'activités génératrices de revenus ;
- Constitution et gestion de stocks alimentaires tampons de produits vivriers ;
- Participation des Forces Armées Béninoises aux missions de paix de l'ONU ou de l'Union Africaine ;
- Exécution du Programme "Food for Work" dans le cadre de l'utilisation de l'aide alimentaire pour le développement au niveau communautaire (aménagement de pistes ou dessertes rurales par exemple) ;
- Développement de formations en cours d'emploi aux ressources humaines (tant des services publics que privés) ;
- Elaboration du profiles-Bénin (outil de plaidoyer) pour susciter de la part des Autorités nationales et des Partenaires au développement, la prise en compte subséquente de la nutrition dans les plans et programmes de développement ;
- Mise en place d'une cellule nationale de suivi de la mise en œuvre du DSRP.

### ***3- Appréciation des résultats obtenus et perspectives***

Au total, les différentes mesures et actions engagées par le Gouvernement dans le cadre de l'opérationnalisation des engagements pris au Sommet Mondial de l'Alimentation ont contribué à une amélioration sensible du cadre et du niveau de vie, ce qui a positivement rejailli sur l'état nutritionnel et la santé des populations. Aussi la malnutrition protéine-énergétique et les carences en micronutriments au sein des couches vulnérables (femmes et enfants) ont-elles baissé de façon notable bien que des efforts restent à faire pour atteindre les objectifs fixés pour l'échéance 2015. De façon spécifique, le taux de mortalité infanto-juvénile a baissé de 7‰ (167‰) en 1996 contre 160‰ en 2001) selon l'Enquête Démographique et de Santé (EDS).

La prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de 0 à 5 ans est passée de 29% en 1996 à 23% en 2001

L'état nutritionnel des femmes s'est sensiblement amélioré. En effet, la prévalence du Déficit Energétique Chronique (DEC) qui était de 16% en 1996 est passée à 10% en 2001. Les Troubles Dus à la Carence en Iode (TDCI) ne constituent plus au plan national, un problème de santé publique.

Des poches d'insécurité alimentaire et nutritionnelle subsistent cependant et il urge d'y faire face avec plus d'abnégation tout en renforçant les acquis. C'est le leitmotiv du Gouvernement. Dans ce processus de renforcement et de pérennisation des acquis et des activités de sécurité alimentaire et nutritionnelle, les communautés locales et collectivités décentralisées ont un rôle important à jouer. La sollicitude de la Communauté Internationale et l'appui des partenaires au développement sont de ce point de vue, indispensables.